

**DEPARTEMENT
DES LANDES**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
2020-026**

Nbre de Conseillers en exercice : 36
Nbre de présents : 19
Nbre de votants : 27
Nbre de procurations : 8
Date de convocation et d'affichage : 20/02/2020
Secrétaire de séance : LAINÉ Fabien

L'an deux mille vingt, le vingt-sept février à 20h30

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au centre administratif de Parentis-en-Born, sous la présidence de Monsieur DUDON Alain, Président

Présents : Mme BLEVEC Marie-Christine, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. DELOUZE Alain, M. DORVILLE Patrick, M. DUDON Alain, M. FOSSE Bertrand, Mme DOUSTE Françoise, M. VILLENAVE Vincent, M. CHAUVIN Mickaël, M. ERNANDORENA Christian, Mme LARROUY Claude, M. LAVIELLE Raymond, M. SOULES Eric, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, M. LAINÉ Fabien, Mme DUBOIS Françoise, M. CASTAGNEDE Vincent, M. RAMEAU Thierry

Procurations : M. DEMANE Kamel donne procuration à Mme BOUSQUET Marie-Hélène, Mme PELTIER Virginie donne procuration à M. DELOUZE Alain, Mme LARREZET Hélène donne procuration à Mme BLEVEC Marie-Christine, Mme CASSAGNE Patricia donne procuration à M. CHAUVIN Mickaël, Mme BENHEBRI Béatrice donne procuration à Mme LARROUY Claude, Mme NADAU Marie-Françoise donne procuration à M. ERNANDORENA Christian, M. RODRIGUEZ David donne procuration à Mme DUBOIS Françoise, Mme MIREMONT Raphaëlle donne procuration à M. LAINÉ Fabien

Absents et excusés : Mme BLOUIN Anne, M. BUCAMP Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme NAYACH Laure, M. PIORKOWSKI Bruno, Mme POULAIN Marielle, M. LOUPIT Jean-Jacques, M. DUCOM Marc

Décision de l'assemblée :

Votants : 27
Pour : 27
Contre :
Abstentions :

Document exécutoire à compter du : 28/02/2020
Transmis en Préfecture le : 5/03/2020
Affiché le : 5/03/2020
à Parentis en Born, le 5/03/2020

Le Président,

Alain DUDON



Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20200227-2020-026-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020

Sujet n° 26 : Ouverture de crédits au budget annexe Eau potable 2020

Rapporteur : Bernard COMET

En raison de réalisations de travaux avant le vote du budget annexe Eau potable 2020, M. le Vice-président propose d'ouvrir les crédits d'investissements sur 2020.

Vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales qui permet au chef de l'exécutif de la collectivité, sur autorisation de son conseil, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2019/n° 725 portant modification des statuts de la communauté de communes des Grands Lacs emportant dissolution du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Parentis-en-Born,

Vu le montant des crédits votés par le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable en 2019, en dépenses d'investissements d'un montant de 3 895 682 €, dont la communauté de communes des Grands Lacs a repris la compétence au 1^{er} janvier 2020,

Le conseil communautaire peut reporter 25 % de ce montant soit 973 920 € en dépenses sur la section d'investissement 2020 avant le vote du budget primitif 2020.

M. le Vice-président propose d'utiliser une partie de ces crédits pour la réalisation des dépenses suivantes :

Chapitre	Article	Objet de la dépense	Montant
2001	21532	programme canalisation adductions d'eau potable 2020	400 000,00 €
		TOTAL	400 000,00 €

Vu en commission finances du 11 février 2020

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver l'ouverture de crédits au budget annexe Eau potable 2020
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 28 février 2020

Le Président,



Alain DUDON

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20200227-2020-026-DE
Date de télétransmission : 05/03/2020
Date de réception préfecture : 05/03/2020